

*Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
du 25 mai 2012*

L'an deux mille douze, le vint-cinq du mois de mai, à dix huit heures quarante cinq, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DIENER, Maire.

Etaient présents : Pierre DIENER, Marc LABADIE, Francis DARTEYRE, Jean-Louis DARTEYRE, Christine LUSSAC, Sylvie CAILLIEU, Matthieu FAU-NOUGARET.

Absents excusés : Jean-Marc LABBE, Patrick LUFLADE, Alain CLECH, Elsa BOUTOULLE.
Madame Sylvie CAILLIEU est élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 2012-05-01 – *Approbation du procès-verbal du 3 avril 2012*
- 2012-05-02 – *Décision modificative excédent de fonctionnement 2011*
- 2012-05-03 – *SDCI (Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale) – Dissolution du syndicat intercommunal de voirie de Castets-en-Dorthe et de Saint Loubert*
- 2012-05-04 – *Travaux salle des fêtes – Etat d'avancement du dossier*
- 2012-05-05 – *Comptes-rendus des réunions des syndicats et des commissions de la CDC*
- 2012-05-06 – *Questions diverses*

Le Maire demande au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour de la réunion en rajoutant un point relatif à l'approbation du rapport 2012 de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts des Charges et de l'Attribution de Compensation de la CDC. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 AVRIL 2012

Après lecture, le procès-verbal de la réunion du 3 avril 2012 est adopté à l'unanimité.

2012-05-01 - APPROBATION DU RAPPORT 2012 DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DES CHARGES ET DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune de Langon a pris la décision de fermer en octobre 2011 son service de portage de repas à domicile du Bel Oustaou du fait des difficultés de respect des normes sanitaires notamment. Cette fermeture du service a été réalisée en concertation avec la Communauté de Communes afin que les bénéficiaires du service ne soient pas pénalisés et puissent être desservis par le service intercommunal de portage de repas.

Ainsi, la Communauté de Communes a repris, à la demande de la commune de Langon, 20 personnes âgées au sein de son service de portage, ce qui équivaut à la réalisation d'un transfert de service de la commune vers la CdC.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Commission locale d'évaluation des transferts des charges (CLETC) doit rendre ses conclusions lors de chaque transfert de charges d'une commune vers la Communauté de Communes (point IV de l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts).

Il s'agit pour la CLETC d'estimer, en cas de transfert de service d'une commune vers la CdC, le coût représenté par ce service, afin qu'il soit déduit du montant de l'attribution de compensation reversée chaque année à la commune par la CdC. En définitive, seules les évolutions des coûts de fonctionnement des services transférés sont supportés directement par la CdC. Il s'agit d'un principe fondamental de financement des intercommunalités.

En termes de procédure, le rapport de la CLETC qui évalue le montant financier du transfert est soumis à l'approbation des conseils municipaux et doit obtenir l'une des majorités qualifiées suivantes pour entrer en application (point II de l'article L5211-5 du Code général des collectivités territoriales) :

- accord de deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale de la CdC,
- ou accord de la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population totale de la CdC.

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que l'estimation financière de ce transfert réalisée par la commune de Langon s'élève à 22 705 €/an.

Vu la réunion de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges du 14 mai 2012,

Monsieur Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir adopter le rapport 2012 de la CLETC établissant les conditions financières du transfert à la Communauté de communes du service de portage de repas du Bel Oustaou, effectif depuis le 1er octobre 2011, et modifiant en conséquence le montant de l'attribution de compensation reversée à la mairie de Langon.

Le Conseil municipal, Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le rapport 2012 de la CLETC et la modification du montant de l'attribution de compensation induite pour la commune de Langon.

2012-05-02 – DÉCISION MODIFICATIVE EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT 2011

Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'inscription budgétaire relative à l'excédent de fonctionnement comme suit :

- R002 : + 459,23 €
- D 61522 : + 459,23 €

Le Conseil Municipal approuve ces opérations à l'unanimité.

2012-05-03 – SDCI (Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale) – DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VOIRIE DE CASTETS-EN-DORTHE ET DE SAINT-LOUBERT

Le Maire présente le courrier du Préfet de la Gironde du 11 avril 2011 l'informant de son intention d'engager la procédure de dissolution du Syndicat de Voirie de Castets – Saint-Loubert en application du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Gironde (SDCI).

Il fait part ensuite au Conseil Municipal de son entretien avec le Maire de Castets-en-Dorthe. Celui-ci accepte la dissolution et proposerait de reprendre le matériel et de faire de la prestation de services.

Le Conseil Municipal, après concertation, ne serait pas contre la prestation de services de la commune de Castets, une étude sérieuse des tarifs serait alors à envisager. Le Maire est chargé de recontacter le Maire de Castets, une délibération sera prise en concertation lors de la prochaine réunion.

Le Maire est questionné sur le faucardage des voies de la commune qui n'est toujours pas effectué à ce jour. Il informe l'assemblée que le matériel a subi des pannes et que la commune de Castets-en-Dorthe a été faucardée en premier. Le premier passage est prévu la semaine prochaine sur la commune de Saint-Loubert.

2012-05-04 – TRAVAUX SALLE DES FÊTES – ÉTAT D'AVANCEMENT DU DOSSIER

L'architecte doit remettre la phase PRO le 7 juin prochain. Il lui sera demandé de prévoir la suppression des volets bois coulissants et le chiffrage de l'installation d'une alarme pour faire suite à l'effraction du 7 mai dernier.

Le Maire informe qu'un dépôt de plainte a été réalisé à la gendarmerie, les déclarations ont été effectuées auprès de l'assurance. Le devis de Monsieur Philippe DARTEYRE pour la réparation du volet de la cuisine est en attente de réception.

Le 20 mai dernier, la plaque de protection du puits en bordure de mur de la salle des fêtes a cédé sous le poids du camion d'un traiteur. Dans un premier temps une protection sommaire provisoire a été mise en place. La société TOPO D'OC, intervenant pour des travaux de protection de la ligne de gaz TIGF, a ensuite procédé au comblement par des gravats et a installé une plaque de béton pour la fermeture du puits.

2012-05-05 – COMPTES-RENDUS DES RÉUNIONS DES SYNDICATS ET DES COMMISSIONS DE LA CDC

- **SISS** : Matthieu FAU-NOUGARET fait part de l'achat de 9 bus par le syndicat pour le remplacement des bus de plus de 15 ans, de la demande d'autorisation du Président pour la signature de la convention pour le parking de covoiturage situé aux abords de l'autoroute et du recrutement d'un agent chargé de la communication.
- **Syndicat Intercommunal des Gens du Voyage** : Francis DARTEYRE fait part du vote des budgets.
- **Commission Bibliothèque CDC** : Pierre DIENER fait de l'examen du cahier des charges de l'étude de faisabilité et de programmation préalable à l'engagement du projet médiathèque. Un budget de 40.000 € sera consacré à l'acquisition de nouveaux documents, la commission souhaite diversifier les fournisseurs. Déménagement de la bibliothèque de Saint-Pierre de Mons : elle passera du 1^{er} étage de la mairie à un préfabriqué situé à côté de la mairie qui vient d'être libéré par l'école primaire. Le problème d'accessibilité de la bibliothèque de Bieujac devra être résolu en 2015.
- **Commission Enfance Jeunesse CDC** : Pierre DIENER – Des propositions d'économie de fonctionnement ont été élaborées par la commission et seront soumises au vote du conseil communautaire.

Devant la difficulté de recruter des animateurs diplômés ou stagiaires du BAFA, la CDC pourrait financer les 2 stages de formation théoriques nécessaires à l'obtention du BAFA, en échange d'une période de travail bénévole pour la CDC dans ses accueils de loisirs, la base de 4 jours de travail étant nécessaire pour rembourser un stage de formation théorique.

2012-05-06 – QUESTIONS DIVERSES

- **Irrigation** : Francis DARTEYRE informe le Conseil Municipal que les vitres de la station de pompage ont été cassées.
- **Concours des villages fleuris** : les membres de la commission décident de ne pas s'inscrire au concours cette année.
- **Litige avec Madame DE GORINO épouse FRANC** : Le Maire donne lecture du courrier de l'avocat confirmant l'acceptation par Madame FRANC de la vente d'une partie de la parcelle sise section ZD n° 29 à Castets-en-Dorthe pour l'euro symbolique. Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de lancer une consultation de géomètre pour le bornage du terrain.
- **Convention avec la mairie de Castets-en-Dorthe** : Le Maire présente la convention adressée par la mairie de Castets relative à la formalisation des participations au fonctionnement de l'école. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.
- **Mobil home** : Le Maire fait part d'une demande d'implantation d'un mobil home par un administré. Des renseignements seront pris pour la réglementation exacte de ce type d'installation auprès des services de la DDTM.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h.30.

Récapitulatif des délibérations :

N°	Objet	Date de transmission en Sous-Préfecture	Date visa Sous-Préfecture et publication
	Approbation du procès-verbal du 3 avril 2012		
2012-05-01	Approbation du rapport 2012 de la commission locale d'évaluation des transferts des charges et de l'attribution de compensation	30-05-2012	01-06-2012
2012-05-02	Décision modificative excédent de fonctionnement 2011	30-05-2012	01-06-2012
2012-05-03	SDCI – Dissolution du syndicat intercommunal de voirie de Castest-en-Dorthe et de Saint-Loubert		
2012-05-04	Travaux salle des fêtes – Etat d'avancement du dossier		
2012-05-05	Comptes-rendus des réunions des syndicats et des commissions de la CDC		
2012-05-06	Questions diverses		